	Saint-Léger-sur-Vouzance	
	Procès-verbal	Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. RAJAUD Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 22 mai 2023

PRESENTS : Mme CANOT Sandrine, Mme DA ROCHA Nathalie, Mme DOS SANTOS Sophie, M. GAGNOL Thierry, Mme GEVAUDAN Sandrine, M. LECHERE Lionel, M. MARTINANT Gilles, M. RAJAUD Michel, Mme VERNUSSE Isabelle

EXCUSES : M. GEVAUDAN Jean-Paul, M. LAMOTTE Grégory

Secrétaire de séance : Mme GEVAUDAN Sandrine

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité en apportant une petite correction d'orthographe dans les questions diverses.

Objet : Emprunt 2023 et ligne de trésorerie

Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de prévoir la souscription d'un emprunt de 30 000€ pour financer les travaux d'investissements prévus en 2023. Des devis ont été demandés pour emprunter 30 000€ sur 10 ans ou 15 ans en annuités constantes. Il leur propose de les étudier.

Il leur propose également d'étudier l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les prochaines factures d'investissement, en attendant de percevoir les recettes provenant du FCTVA et des diverses subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PROPOSE** d'emprunter sur 10 ans plutôt que sur 15 ans, car le taux proposé est plus intéressant et cela évite d'endetter la commune sur une trop longue durée.
- **DECIDE** de souscrire l'emprunt 2023 de 30 000€ auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 4,28% avec échéances constantes annuelles sur 10 ans, et frais de dossier de 30€.
- **DECIDE** de mettre en place une ligne de trésorerie de 25 000€ auprès du Crédit Agricole, sur 12 mois, taux de référence EURIBOR 3 mois avec marge de 0,75% et 0,20% de commission d'engagement, pas de commission de non-utilisation.
- **AUTORISE** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les contrats et toutes pièces s'y rapportant.

Objet : CDG03 - nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive

Le Maire informe les membres présents de la mise à jour de la convention actuelle d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion suite à la réorganisation du service. En effet, plusieurs infirmiers en santé au travail ont rejoint l'équipe médicale et auront pour mission d'œuvrer à leurs côtés pour notamment procéder à des tests biométriques et informer et sensibiliser les agents sur divers sujets. Il leur propose d'étudier cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier, conclue pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2023 (renouvelée annuellement de façon tacite).

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la commune.

Questions diverses :

➢ *Sapins en contrebas du stade :* Les sapins ont été abattus. Nous recherchons des entreprises intéressées par le bois et qui pourraient en même temps arracher les souches. Quelques contacts. Idée du Pal pour les éléphants ? (non, pas de conifères ni d'acacias).

➢ *Poteaux d'éclairage de l'ancien stade :* Ces anciens poteaux ne servent plus. Un devis est demandé à l'entreprise SAS GTP de la commune pour les arracher (300,00€ HT). Validé à l'unanimité. Les poteaux seront ensuite réutilisés pour un autre usage.

Fin de séance à 20h50